

EN MAUVAIS ETAT

ont comparu : le Sieur Affumat (Pierre), né à Montclar
département de Tarn-et-Garonne, le vingt-deux mois de Mai
an mil huit cent cinquante-un, ainsi qu'il résulte de l'extrait
en forme qu'il nous a remis, profession de Teacher, demeurant
dans cette commune, fils majeur de Gabriel Affumat
âgé de soixante ans et de Rose Yébe, âgé de cinquante six ans,
sans deux Cultivateurs, demeurant à Croix-Daurade commune
de Coulant (Haute-Garonne) Jugeant avec le consentement
de ses père et mère.

Et Demoiselle Jeanne Brousse, née à Lauzeville
département de la Haute-Garonne, le vingt-deux mois de Janvier
an mil huit cent cinquante-huit, ainsi qu'il résulte de l'extrait
en forme qu'elle nous a remis, demeurant audit Lauzeville,
sans profession, fille majeure de Jean Brousse, âgé de
soixante-six ans et de Thérèse Crantoul, âgé de cinquante
cinq ans, sans deux Propriétaires Cultivateurs, demeurant dans
cette commune, Jugeant avec le consentement de ses père
et mère. - Lesquels, après avoir déclaré, sur notre interpellation,
qu'il a été fait un contrat de mariage passé devant Maître François
Lauré, Notaire à Coulant (Haute-Garonne) le vingt-deux
du mois de Mai dernier, nous ont requis de procéder à la célébration
de leur mariage, dans les publications ont été faites en cette
commune les dimanches vingt-trois et trente Mai dernier
sans qu'il soit intervenu aucune opposition.

Après avoir donné lecture de l'article six du Code Civil, titre
mariage, ainsi que du Chapitre six du Code Civil, titre
de l'acte de mariage, faisant droit à la requête des comparants, nous
leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux.
D'après leurs réponses séparées et affirmatives, nous
avons prononcé au nom de la loi, que lesdits Sieur Pierre
Affumat et Demoiselle Jeanne Brousse sont unis
par le mariage. - Dont acte a été fait et passé et lu
publiquement dans l'une des salles de la Mairie



les parties susdites, en présence des père et mère des
époux, et de Jean Cabé, âgé de trente-sept ans, profession
de Régisseur, de Panastie Français, âgé de trente-sept ans,
profession de Forgeron, de Bastie Raymond, âgé de
trente-quatre ans, profession de Ciseleur et de André
Bertrand, âgé de cinquante-trois ans, Propriétaire Cultivateur
demeurant sans à Lauzeville, lesquels ont déclaré par acte
parnots des époux, leurs majeurs, parents, ainsi que les
époux et leurs père et mère, ont signé avec nous, sous
l'épouse et sa main et les père et mère de l'époux qui ont
déclaré ne savoir.

Promoteur Affumat, L. Mairie,
Brousse, Crantoul, Oudry

N. 3.
Mairie de
Coulant
Le 6 Septembre 1811

Le Non mil huit cent quatre vingt et le
Sept Septembre, à huit heures du matin.
Par devant nous Vous, Le Sieur mari
officier de l'état civil de la commune de Lauzeville
arrondissement de Villefranche département de la Haute
Garonne

a comparu Jean Pierre Crantoul, âgé de
vingt-sept ans, profession de Volatier, demeurant
à Lauzeville lequel nous a présenté un enfant de
Sexe féminin né à Lauzeville le six Septembre
courant à neuf heures du matin & lui déclarant
et de Marie Cars, âgé de vingt-trois ans,
profession de ménagère demeurant à Lauzeville
mariés, auquel enfant on a donné les prénoms de Louise Marguerite

Présent, le Sieur Pierre Argouste garde
champêtre âgé de cinquante-trois ans demeurant